

Veranstaltungen mit Publikum: draussen mit 100, drinnen mit 50 Personen

Veranstaltungen mit Publikum sind mit Einschränkungen wieder möglich. Die maximale Anzahl Besucherinnen und Besucher ist beschränkt auf 100 Personen draussen – etwa für Fussballspiele oder Open-Air-Konzerte – und 50 Personen drinnen – etwa für Kinos, Theater oder Konzerte. Zusätzlich gilt eine Beschränkung auf maximal ein Drittel der Kapazität des Veranstaltungsorts. Es gilt eine Sitzpflicht und die Maske muss immer getragen werden. Zwischen den Besucherinnen und Besuchern muss jeweils ein Abstand von 1,5 Metern eingehalten oder ein Sitz freigelassen werden. Konsumation ist verboten und von Pausen ist abzusehen.

Andere Veranstaltungen: maximal 15 Personen

Mit dem Öffnungsschritt sind neben den bereits zulässigen privaten Veranstaltungen und den sportlichen und kulturellen Aktivitäten auch andere Veranstaltungen mit bis zu 15 Personen erlaubt. Dies betrifft beispielsweise Führungen in Museen, Treffen von Vereinsmitgliedern oder andere Veranstaltungen im Unterhaltungs- und Freizeitbereich. Auch hier gilt Masken- und Abstandspflicht.

Proben sind bis maximal 15 Personen mit Maske und Abstand möglich. Wo keine Maske getragen werden kann, etwa beim Singen, muss für jede Person eine Fläche von 25 Quadratmeter zur ausschliesslichen Nutzung zur Verfügung stehen.

April 2021 / EJV ZV

Événements avec public : en extérieur avec 100 personnes, en intérieur avec 50 personnes.

Les événements avec un public sont à nouveau possibles avec des restrictions. Le nombre maximal de visiteurs est limité à 100 à l'extérieur - par exemple pour les matchs de football ou les concerts en plein air - et à 50 à l'intérieur - par exemple pour les cinémas, les théâtres ou les concerts. En outre, il y a une restriction à un maximum d'un tiers de la capacité de la salle. Il est obligatoire de s'asseoir et de porter un masque à tout moment. Il doit y avoir une distance de 1,5 mètre entre les visiteurs ou un siège doit être laissé libre. La consommation est interdite et les pauses doivent être évitées.

Autres événements : 15 personnes maximum

Avec l'ouverture, en plus des événements privés et des activités sportives et culturelles déjà autorisés, d'autres événements réunissant jusqu'à 15 personnes sont également autorisés. Cela s'applique, par exemple, aux visites guidées de musées, aux réunions de membres de clubs ou à d'autres événements dans le secteur du divertissement et des loisirs. Ici aussi, les masques et les distances sont obligatoires.

Les répétitions sont possibles jusqu'à un maximum de 15 personnes avec masque et distance. Lorsqu'il n'est pas possible de porter un masque, par exemple pour chanter, un espace de 25 mètres carrés doit être disponible pour l'usage exclusif de chaque personne.

Avril 2021 / EJV ZV